



Infos sur des indemnités d'éviction

Par **bylorelai**, le **28/07/2011 à 12:54**

Bonjour,
Mon mari et moi habitons une vieille maison que nous louons 1000€/mois. La propriétaire décédée, sa nièce (seul héritière) doit vendre pour payer les droits de succession (si j'ai bien tout compris). L'agence gérant la maison a pris contact avec nous pour nous informer que notre bail finissant en août 2012 ne sera pas reconduit et que nous recevrons un courrier courant janvier nous le signifiant officiellement.
Hier, l'agence nous a fait une proposition d'indemnité d'éviction, à savoir que nous devrions partir d'ici décembre (le plus tôt serait le mieux) et l'agent immobilier nous a proposé 6 fois le loyer (6000€) en dédommagements, car cela représente les 6 mois de septembre à février, février étant le début du préavis de départ. La propriétaire étant plutôt pressée de vendre, elle voudrait réaliser des travaux assez importants dans cette maison.
La situation se complique légèrement car je suis enceinte de 7 mois, ce qui rend le déménagement assez difficile, que ce soit avant ou après la naissance du bébé et que tout est prêt dans la maison pour l'accueillir. Nous sommes d'accord sur le principe, car cette somme d'argent est la bienvenue et nous souhaiterions déménager avant la naissance du bébé (soit avant fin septembre) pour des questions de praticité, sachant que l'agence aurait peut-être un bien à louer qui nous conviendrait.
Mes questions:
Est-ce une pratique courante, légale?
La somme proposée est-elle juste ou pouvons-nous envisager de demander plus (par exemple 10 000€) aux vues de ma grossesse et de la soudaineté de ce déménagement?
Je vous remercie par avancernAurélie Honoré